Prix agricoles 1998/1999: prix d'intervention des céréales, majorations mensuelles (règl. 1766/92 /CEE et 923/96/CE)

1998/0034(CNS) - 09/02/1998 - Document de base législatif

Prix agricoles 1998/99 - Céréales. - Prix des céréales: le régime définitif issu de la réforme du secteur des grandes cultures est en place depuis le 01/01/1996. Il convient de rappeler que le prix d'intervention unique pour toutes les céréales est déjà fixé à 119,19 écus la tonne pour un temps indéterminé; - Majorations mensuelles: les taux d'intérêt ayant été relativement stables depuis le début de 1997, il est proposé de maintenir à 1,0 écu par tonne le niveau de la majoration mensuelle pour la campagne 1998/99.